



ORPEA

La prime d'intéressement :

c'est quoi ? c'est pour qui ? c'est quand ?

La prime d'intéressement c'est une somme d'argent versée individuellement à tous les salariés de l'entreprise que tu sois en CDD, en CDI ou à temps partiels.

Elle est calculée en fonction :

- Du bilan de l'entreprise
- De l'ancienneté (3 mois minimum)
- Du temps de travail effectif

Nous vous rappelons que certaines absences sont considérées comme du temps de travail effectif. Il s'agit des congés (événements familiaux, maternité, adoption, CP, formation) mais aussi les absences pour accident de travail, maladie professionnelle et l'exercice de représentants du personnel.

Lorsque le salarié n'a pas accompli une année entière de présence, le montant sera calculé proportionnellement au temps de présence accompli.

L'intéressement est dû à tout salarié quittant l'entreprise quel que soit le motif de son départ.

Vous deviez recevoir au plus tard le 5 avril 2020, une note d'information résumant son calcul et sa répartition.

Au choix, vous pouvez :

- Percevoir directement l'intégralité du montant de la prime d'intéressement
- Investir dans le Plan d'Épargne de l'Entreprise (PEE) qui bloquera la somme pour 5 ans.



contact local

Attention : si vous ne manifestez pas votre choix dans les délais, la somme sera automatiquement placée dans le PEE !

La prime découle d'une formule de calcul dont le résultat est aléatoire, l'intéressement est donc variable et peut être nul. Son versement dépend des critères de déclenchement définis dans l'accord d'intéressement signé le 5 février 2020 et ne peut être perçue que si les objectifs fixés dans cet accord sont atteints.

CE N'EST DONC PAS UN AVANTAGE ACQUIS.

Cette prime n'a pas le caractère de rémunération ni de salaire : elle n'entre pas dans le calcul de la pension retraite.

Cette année, la prime d'intéressement sera de 750 euros nets par salarié sous réserve de remplir les conditions nécessaires.

Malgré une hausse de 16 euros par rapport à l'année dernière, nous regrettons que cette augmentation ne corresponde pas à nos besoins. Pourtant, notre entreprise est en très bonne santé financière : nos dirigeants et actionnaires s'enrichissent avec des rémunérations en constante progression. Pour exemple, le fondateur du groupe figure dans le classement des plus grandes fortunes de France.

Que diriez-vous plutôt d'une augmentation de salaire d'un tiers sur 2 ans comme eux ?

Pour cela, rejoignez-nous et ensemble, agissons pour obtenir une reconnaissance plus juste de notre dévouement et de notre professionnalisme.